

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**



**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA  
PLANIFICATION ECONOMIQUE**

**RAPPORT D'EXECUTION DU BUDGET  
DE L'ETAT A LA FIN DU TROISIEME  
TRIMESTRE 2020/2021**

## Table des matières

<b>Table des matières .....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>I. Réalisations des ressources propres hors exonérations (base caisse).....</b>	<b>3</b>
<b>Graphique 1: Comparaison des réalisations à la fin du troisième trimestre 2019/2020 et 2020/2021.....</b>	<b>3</b>
<b>I.1. Recettes fiscales hors exonérations.....</b>	<b>4</b>
<b>Graphique 2 : Vue synoptique des réalisations des principales composantes des recettes fiscales du troisième trimestre 2019/2020 et 2020/2021 .....</b>	<b>5</b>
<b>I.2. Recettes non fiscales .....</b>	<b>5</b>
<b>II. Etat d'exécution des dépenses hors charges communes et exonérations .....</b>	<b>5</b>
<b>II.1. Exécution du budget au niveau global hors charges communes et exonérations .....</b>	<b>6</b>
<b>II.2. Analyse de l'état d'exécution des dépenses par grande masse.....</b>	<b>6</b>
<b>II.2.1. Les salaires et traitements.....</b>	<b>6</b>
<b>II.2.2. Les biens et services .....</b>	<b>6</b>
<b>II.2.3. Les transferts courants et subsides.....</b>	<b>6</b>
<b>II.2.4. Investissements sur ressources nationales .....</b>	<b>6</b>
<b>III. Exonérations réalisées à la fin du troisième trimestre 2020/2021 .....</b>	<b>7</b>

## INTRODUCTION

Dans le cadre des réformes entreprises par le Gouvernement du Burundi relatives à la gestion des finances publiques, le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique s'est engagé à produire des rapports trimestriels et annuels sur l'état d'exécution du budget de l'Etat conformément à la Loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux finances publiques. Le présent rapport concerne l'exécution du budget de l'Etat à la fin du troisième trimestre 2020/2021.

La première partie de ce rapport décrit la réalisation des recettes propres (recettes fiscales et non fiscales). La deuxième partie montre l'état d'exécution des dépenses hors charges communes et exonérations selon les chapitres de la nomenclature économique à savoir les salaires, l'achat des biens et services, les transferts et subsides ainsi que les investissements sur ressources nationales.

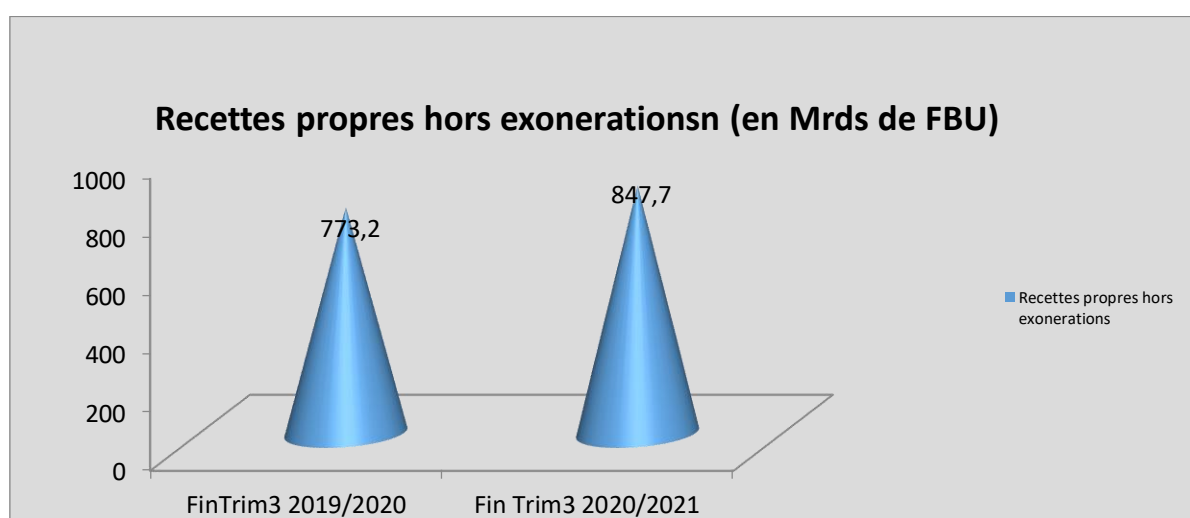
### I. Réalisations des ressources propres hors exonérations (base caisse)

Sur un montant de **1 054 803 415 516 FBU** de recettes propres prévues pour l'exercice budgétaire 2020/2021, les services de l'OBR ont recouvré un montant de **847 706 132 689 FBU** à la fin du troisième trimestre 2020/2021, soit un taux de réalisation de **80,4%**

Au cours de l'exercice budgétaire 2019/2020, sur un montant de **908 846 641 823 FBU** de recettes propres prévues, un montant de **773 284 371 989 FBU** avait été collecté à la fin du troisième trimestre 2019/2020, soit un taux de réalisation de **85%**.

En glissement annuel, nous constatons que le taux de réalisation a passé de 85% à 80,4% entre les deux périodes. La seule justification est liée à l'augmentation de 145,9 Mrds de FBU des prévisions des recettes annuelles par rapport aux prévisions des recettes de l'exercice 2019/2020.

**Graphique 1** : Comparaison des réalisations à la fin du troisième trimestre 2019/2020 et 2020/2021 (en Mrds de FBU)



**Source** : Nos traitements à partir des données du troisième trimestre 2019/2020 et 2020/2021

## **I.1. Recettes fiscales hors exonérations**

Les recettes fiscales comprennent les impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, les impôts sur les biens et services ainsi que les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales.

Sur un montant de **961 867 448 695 FBU** des prévisions des recettes fiscales hors exonérations pour l'exercice budgétaire 2020/2021, un montant de **767 404 089 154 FBU** a été recouvré à la fin du troisième trimestre 2020/2021, soit un taux de réalisation de **79,8%**.

Parallèlement, sur un montant de **854 949 655 518 FBU** des prévisions des recettes fiscales hors exonérations pour l'exercice budgétaire 2019/2020, un montant de **700 484 855 290 FBU** a été recouvré à la fin du troisième trimestre 2019/2020, soit un taux de réalisation de **81,9%**. Nous enregistrons une augmentation de **9,6%** entre les deux années.

### ➤ **Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital**

Ce type d'impôts enregistre un taux de réalisation de **77,5 %** à la fin du troisième trimestre 2020/2021, soit un recouvrement d'un montant de **177 563 156 968 FBU** sur **228 965 179 487 FBU** prévus dans la Loi de Finances 2020/2021.

Pour l'exercice budgétaire 2019/2020, ce type d'impôts enregistrait un taux de réalisation de **75,7%** à la fin du troisième trimestre, soit un recouvrement d'un montant de **155 197 876 024 FBU** sur **204 911 979 723 FBU** prévus dans la Loi de Finances 2019/2020.

### ➤ **Impôts sur les biens et services**

Le taux de réalisation des impôts sur les biens et services à la fin du troisième trimestre 2020/2021 est de **76,6%**. Sur un montant de **632 295 510 551 FBU** prévu dans la Loi de Finances 2020/2021, **484 527 729 680 FBU** sont déjà recouverts pour cette période.

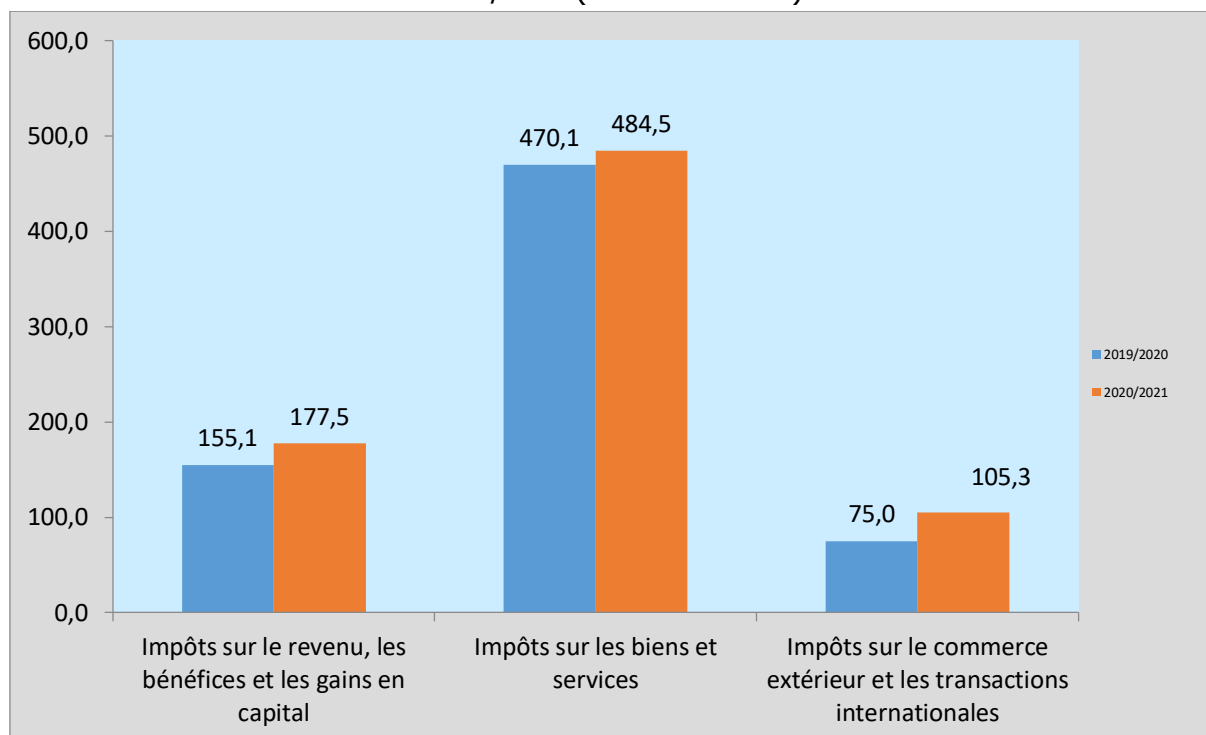
En 2019/2020, le taux de réalisation des impôts sur les biens et services à la fin du troisième trimestre était de **84,4%**. Sur **556 958 099 084 FBU** prévu dans la Loi de Finances 2019/2020, **470 195 361 590 FBU** étaient recouverts à la fin de cette période.

### ➤ **Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales**

Sur un montant de **100 606 758 657 FBU** prévu dans la Loi de Finances 2020/2021, **105 313 202 506 FBU** sont déjà recouverts à la fin du troisième trimestre 2020/2021, soit un taux de réalisation de **104,7%**. Cette situation est le résultat des performances des services de l'Office Burundais des Recettes dans la collecte de ce type de recettes. Des cas des manœuvres de fraudes ou de contrebandes qui s'observaient dans les périodes antérieures ont diminué avec l'introduction des nouvelles stratégies.

Pour l'exercice budgétaire 2019/2020, le taux de réalisation à la fin du troisième trimestre pour ce type d'impôts était de **80,7%**. Sur un montant de **93 079 576 711 FBU** prévu dans la Loi de Finances 2019/2020, **75 091 617 676 FBU** étaient déjà recouverts à la fin de cette période. En glissement annuel, nous enregistrons une augmentation de **40,2%** entre les deux périodes.

**Graphique 2 :** Vue synoptique des réalisations des principales composantes des recettes fiscales à la fin du troisième trimestre 2019/2020 et 2020/2021 (en Mrds de FBU)



**Source :** Nos traitements à partir des données du troisième trimestre 2019/2020 et 2020/2021.

## I.2. Recettes non fiscales

A la fin du troisième trimestre 2020/2021, sur un montant de **92 935 966 821 FBU** prévu des recettes non fiscales dans la Loi de Finances 2020/2021, **80 302 043 535 FBU** sont déjà recouverts, soit un taux de réalisation de **86,4%**.

En 2019/2020, le taux de réalisation des recettes non fiscales était évalué à **135,1%** suite à l'augmentation des recettes des dividendes des entreprises non financières, redevances domaniales, ventes d'imprimés et documentations, infraction à la réglementation routière ainsi que les revenus administratifs. Sur un montant de **53 896 986 305 FBU** prévu dans la Loi de Finances 2019/2020, **72 799 516 699 FBU** étaient déjà recouverts à cette même période. En glissement annuel, nous enregistrons une augmentation de **10,5%** entre ces deux années.

## II. ETAT D'EXECUTION DES DEPENSES HORS CHARGES COMMUNES ET EXONERATIONS

Cette section est consacrée à la présentation succincte de l'état d'exécution des dépenses de l'Etat à la fin du troisième trimestre 2020/2021 par Ministère et Institution.

Les annexes de ce rapport montrent de manière détaillée l'état d'exécution du budget de l'Etat à la fin du troisième trimestre 2020/2021 suivant la classification économique des dépenses par Ministère/Institution. Il est à signaler que nous faisons l'analyse de l'état d'exécution du

budget de l'Etat hors charges communes et exonérations. Enfin, nous présenterons une analyse succincte des exonérations accordées à la fin de cette période.

## **II.1. Exécution du budget au niveau global hors charges communes et exonérations**

Au niveau global, le taux d'engagement du budget de l'Etat hors charges communes et exonérations à la fin du troisième trimestre 2020/2021 est de **65,0 %**. Au-delà de cette exécution globale, nous allons analyser l'exécution par nature économique détaillée de ce taux d'exécution global.

## **II.2. Analyse de l'état d'exécution des dépenses par grande masse**

### **II.2.1. Les salaires et traitements**

Le taux d'exécution des salaires et traitements est de **78,3%** à la fin du troisième trimestre 2020/2021. Sur un crédit prévu de **465 464 924 588 FBU**, un montant de **364 671 351 663 FBU** sont déjà exécutés.

### **II.2.2. Les biens et services**

Le taux d'exécution des biens et services est de **75,5%** à la fin du troisième trimestre 2020/2021. Sur **138 653 697 900 FBU** de crédit prévu, **104 635 867 526 FBU** sont déjà exécutés pour cette période.

### **II.2.3. Les transferts courants et subsides hors exonérations**

Le taux d'exécution des transferts courants et subsides est de **61,4%** à la fin du troisième trimestre 2020/2021. Sur **300 916 159 650 FBU** de crédit prévu, **184 839 726 122FBU** sont déjà exécutés.

### **II.2.4. Investissements sur ressources nationales**

Le taux d'exécution des investissements sur ressources nationales est de **37,7%** à la fin du troisième trimestre 2020/2021. Sur **240 857 225 157 FBU** de crédit prévu, **90 701 508 406 FBU** sont déjà exécutés à la fin de cette période. Cette situation s'explique par le fait qu'au cours du deuxième et troisième trimestre, les marchés attribués pendant le premier trimestre sont en cours d'exécution et que la grande partie de leur paiement s'effectue au quatrième trimestre.

## **III. Exonérations réalisées à la fin du troisième trimestre 2020/2021**

Les exonérations accordées jusqu'à la fin du troisième trimestre 2020/2021 sont évaluées à **163,1 milliards de FBU**. Elles ont été accordées sur une base légale suivante :

- les exonérations accordées dans le cadre de la loi sur la gestion des douanes. Il s'agit des exonérations accordées par le droit communautaire,
- les exonérations accordées dans le cadre de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires,
- les exonérations accordées dans le cadre des accords bilatéraux et/ou multilatéraux avec les Partenaires Techniques et Financiers,
- les exonérations accordées aux Organisations Non Gouvernementales dans le cadre de l'assistance humanitaire,
- les avantages fiscaux accordés par des lois spécifiques à certaines personnalités par rapport aux fonctions qu'elles exercent ;
- et les incitations fiscales accordées aux investisseurs par le code des Investissements.

Le tableau ci-dessous montre la part par chaque nature des exonérations. Nous constatons qu'environ **35,6 %** de ces exonérations ont été accordées dans le cadre de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires, les exonérations accordées dans le cadre des accords bilatéraux et/ou multilatéraux avec les Partenaires Techniques et Financiers.

En outre, l'analyse montre clairement que les exonérations accordées dans le cadre des incitations fiscales aux investisseurs par le code des investissements représentent environ **20,9%** des exonérations totales. Nous notons également que les exonérations accordées par des lois spécifiques à certaines personnalités par rapport aux fonctions qu'elles occupent, les décisions du Gouvernement représentent **0,1 %** des exonérations totales. Les exonérations accordées dans le cadre du financement extérieur représentent **30,8 %**. En vue de la mise en œuvre des politiques sociales précisément dans le secteur de la santé (équipements médicaux, produits pharmaceutiques et les médicaments) et la politique agricole (intrants et produits vétérinaires), les exonérations accordées dans ces secteurs ont représenté **7,7%**. De surcroit, les exonérations accordées aux Organisations non Gouvernementales, les Associations Sans But Lucratif et les Etablissements privés représentent **4,8 %** des exonérations totales.

### Evolution des exonérations à la fin du troisième trimestre 2020/2021

DESCRIPTION	T1_2020-2021	T2_2020-2021	T3_2019-2020	Total Fin Trim3	Poids
ASBL et établissements privés	789 688 184	785 908 068	773 635 951	2 349 232 203	1,4%
Autres exonérations	-	1 570 738	689 492	2 260 230	0,0%
Effets personnels	68 750 995	24 408 415	125 630 788	218 790 198	0,1%
Financement extérieur	20 204 191 772	14 861 505 448	15 224 749 139	50 290 446 359	30,8%
Intrants agricoles	56 017 753	26 040 687	35 104 411	117 162 851	0,1%
Investisseurs	12 602 693 021	10 179 142 788	11 384 554 686	34 166 390 495	20,9%
Médicaments et Produits Pharmaceutiques	3 631 755 625	4 396 189 514	3 820 484 791	11 848 429 930	7,3%
Etats et ses Entités	20 929 944 731	23 503 937 702	13 721 262 939	58 155 145 372	35,6%
Organisation Non Gouvernementales	2 467 999 745	1 923 134 926	1 214 547 220	5 605 681 891	3,4%
Produits vétérinaires	131 620 062	100 272 030	196 612 000	428 504 092	0,3%
<b>Total</b>	<b>60 882 661 888</b>	<b>55 802 110 316</b>	<b>46 497 271 417</b>	<b>163 182 043 621</b>	<b>100,0%</b>



